



(Loi encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements du 4 octobre 1974)

DEMANDE D'ABAISSEMENT SUPPLEMENTAIRE (AS)

Affaire no _____

A REMPLIR PAR LE PROPRIETAIRE OU LA GERANCE MANDATEE

P.P. CH-3003 Berne, Office fédéral du logement

..... Nom, prénom Personne de contact

..... ou raison sociale No de tél.

..... Adresse No de portable

..... NPA / Lieu No de fax

..... E-Mail

Reçu au canton

Reçu à l'OFL

Début de l'aide fédérale:

Données sur l'immeuble:

Canton (NPA / Lieu) Rue et no:

Nombre de pièces no de l'appartement (doit être identique avec le WEG 8.2)

Nom, prénom du dernier / de la dernière locataire Date de départ:

INFORMATIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE WEG 8.5L

Généralités

Par le biais de l'AS1 et 2, l'OFL octroie des subventions permettant de réduire les loyers. Le droit à l'AS est lié à certaines conditions. C'est pourquoi les locataires doivent fournir des informations exactes relatives à leur situation personnelle et financière ainsi que sur l'occupation du logement. Si le formulaire WEG 8.5L n'est pas présenté dans les délais ou si les conditions ne sont pas remplies, l'AS n'est pas accordé.

En outre, pour l'AS relevé (3 et 4) les conditions posées par les cantons doivent être observées.

Procédure

Vous complétez le formulaire WEG 8.5L par toutes les données personnelles de chaque occupant(e) du logement et vous le retournez dûment signé (avec les documents éventuellement nécessaires) à votre bailleur/bailleresse qui transmettra tout au service cantonal compétent. Ce dernier se procure les données relatives au revenu et à la fortune auprès de l'intendance des impôts.

Si vous avez rempli votre dernière déclaration d'impôt dans un autre canton, il y a lieu de vous procurer les données auprès de l'intendance des impôts du précédent canton de domicile.

Adresse précédente:

Documents complémentaires, si nécessaire (prière de les joindre dans une enveloppe fermée):

1* Séparation/Divorce: copie de la convention ou du jugement.

2* AI: décision ou certificat d'une demi-rente ou d'une rente entière. Si la décision ou le certificat a plus de 2 ans, joindre une attestation actuelle de la caisse AI / de la caisse de compensation. En cas de demande ou de décision AI en suspens, veuillez le mentionner.

3* Personnes en formation (occupation principale): attestation actuelle (p.ex. carte d'étudiant/e, attestation d'inscription, copie du contrat d'apprentissage etc.) **ATTENTION:** Etant donné que l'AS peut être accordé uniquement pour la période de la validité de l'attestation (si les autres conditions sont toujours respectées), les nouvelles attestations doivent être remises consécutivement et spontanément. A partir de la 25ème année, toutes les personnes remettront une attestation qui prouve que la formation est une occupation à plein temps.

4* Personnes à l'impôt prélevé à la source: certificat de salaire annuel, certificat des impôts (secteur impôt à la source) ou copies des décomptes de salaire des 6 derniers mois.

Devoir d'information

Vous devez communiquer **sans délai** tout changement de circonstances et de situation financière qui peut influencer le droit à l'AS directement par écrit au propriétaire ou à la gérance mandatée. Celui/celle-ci en informe le service cantonal compétent en matière d'encouragement à la construction de logement ou l'OFL. En cas de perte de l'AS, le loyer augmente du montant correspondant. En cas de manquement au devoir d'information, les dispositions légales restent réservées. **Le remboursement de l'AS indûment perçu sera exigé.**

A remplir par le/la locataire du logement locatif LCAP:
 Prière d'observer les indications au recto

A remplir par l'intendance de impôts:^{4*}
 Prière d'observer les indications au recto

A remplir par le service cantonal ou OFL :

Nombre de toutes les personnes occupant le logement locatif :

Période fiscale: _____

Dont: nombre d'enfants mineurs, nombre d'enfants suivant une formation et personnes à charge:

Revenu imposable⁵
Impôt fédéral direct
 Fortune nette après déduction des dettes prouvées⁵
 Canton

Le/la locataire a droit à:

Date de l'em-ménagement	Coordonnées personnelles de tous les occupant(e)s:		Date de naissance	Etat civil ^{1*}	Rente AVS		Rente AI ^{2*}		en formation ^{3*}	
					Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Nom, prénom									
	No AVS									
	Nom, prénom									
	No AVS									
	Nom, prénom									
	No AVS									
	Nom, prénom									
	No AVS									
	Nom, prénom									
	No AVS									

***IMPORTANT :** Avec sa signature le/la locataire confirme que les indications sont complètes, conformes à la vérité et qu'il a pris bonne note du contenu du recto, en particulier du devoir d'information. En outre, il autorise l'autorité cantonale et l'OFL à recueillir des renseignements complémentaires auprès de communes, des caisse AVS/AI, etc. Si vous êtes au bénéfice de prestations complémentaires ou de l'aide sociale et pour autant que vous ayez droit à l'abaissement supplémentaire, vous devez en informer les offices respectifs.

Lieu/Date: Signature/s:

Remarque/s:

Visa du service cantonal:
 Date / Timbre : _____
 Signature: _____
 No de tél.: _____

Attestation de l'intendance des impôts:
 Date / Timbre : _____
 Signature: _____
 No de tél.: _____

1 - 4* voir au recto

5 Les revenus imposables et les fortunes de toutes les personnes majeures vivant dans le même ménage doivent être indiqués.